



## **SOIXANTE-QUINZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

Point de l'ordre du jour provisoire 27.4

### **Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique**

Mai 2022

Le problème mondial de la drogue comporte de multiples dimensions de santé publique ayant des répercussions profondes pour les individus, les familles et les communautés. Environ la moitié des personnes souffrant de troubles de santé mentale sont aussi confrontés à un trouble lié à l'utilisation de substances psychoactives – autrement dit, donner la priorité à la santé mentale revient à s'attaquer aux troubles liés à l'utilisation de ces substances.

Le CII appuie une riposte centrée sur la personne au problème mondial de la drogue, qui comprenne les éléments suivants : accès à des substances contrôlées pour des services complets de soins de santé primaires, en particulier les soins de fin de vie et la gestion de la douleur ; prévention de la consommation de substances ; réduction des dommages pour les personnes qui consomment des substances ; et accès universel à un traitement et à des soins efficaces pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de substances psychoactives.

Comme le préconise le Code déontologique du CII pour la profession infirmière, la pratique infirmière traite toutes les personnes avec respect, dignité et compassion. C'est pourquoi le CII soutient une approche axée sur la réduction des dommages, afin de limiter les conséquences sanitaires, sociales et économiques néfastes de la consommation de substances, en mettant l'accent sur une approche fondée sur les droits humains.